

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE450

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Jacqueline Dubois, M. Grau, M. Blanchet, M. Thiébaud, M. Lejeune,
M. Cellier, Mme Goulet, M. Bouyx, Mme Crouzet, Mme De Temmerman, M. Paluszkiewicz,
Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Rebeyrotte, M. Chalumeau, M. Marilossian, Mme Valetta
Ardisson, Mme Charvier et M. Folliot

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Les producteurs qui n'ont pas donné mandat à une organisation de producteurs ou à une association d'organisation de producteurs doivent être informés de cette possibilité par l'acheteur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'informer le producteur de la possibilité de donner mandat à une organisation de producteurs ou à une association d'organisation de producteurs et de favoriser ainsi les indépendants sans organisme à le faire.